



DEUXIÈME SESSION DE LA PLÉNIÈRE DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES: 9-14 DÉCEMBRE 2013

La deuxième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) s'ouvre aujourd'hui à Antalya, en Turquie et se poursuivra jusqu'au 14 décembre. La conférence examinera divers points de l'ordre du jour relatifs au programme de travail initial de la Plateforme pour la période 2014-2018, à un cadre conceptuel, à une stratégie de communication et de sensibilisation, aux arrangements financiers et budgétaires pour la Plateforme, aux règles et procédures régissant le fonctionnement de la Plateforme, aux arrangements institutionnels, notamment les arrangements concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat, et à l'ordre du jour, aux dates et au lieu des futures sessions de la Plénière.

BREF HISTORIQUE DE L'IPBES

L'initiative de mener des consultations pour la mise en place d'une IPBES est issue du processus de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) et des résultats du processus vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB).

ÉVALUATION DES ÉCOSYSTÈMES POUR LE MILLÉNAIRE: Entre 2001 et 2005, l'EM a évalué les conséquences des changements écosystémiques sur le bien-être humain grâce au travail de plus de 1360 experts du monde entier. Publiés en 2005, les résultats de l'EM constituent la première évaluation scientifique de pointe de la condition et des tendances des écosystèmes dans le monde et des services qu'ils fournissent, ainsi que la base scientifique pour des mesures de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes. En 2006, la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP CDB) à Curitiba, au Brésil, a adopté une décision portant sur les implications de l'EM pour les travaux de la CDB, dans laquelle elle encourage les Parties, entre autres, à utiliser le cadre de l'EM pour mener des évaluations inframondiales et nationales. En 2007, le PNUE a mené une évaluation de l'EM et a lancé le processus de suivi de l'EM.

PROCESSUS VERS UN IMOSEB: La proposition de mener un Processus consultatif vers un IMoSEB a été lancée à la Conférence de Paris intitulée « Biodiversité: Science et Gouvernance », qui s'est tenue en janvier 2005. La proposition a reçu le soutien politique du président français de l'époque, Jacques Chirac, ainsi que celui du gouvernement français. Un processus consultatif a été lancé, doté d'un Comité directeur

international, d'un Comité exécutif et d'un Secrétariat exécutif confié à l'Institut français de la biodiversité, créé pour soutenir et faciliter les discussions.

Le Comité directeur international s'est réuni pour la première fois à Paris, en France, en février 2006. Les participants ont convenu que le système existant pour lier science et politiques dans le domaine de la biodiversité devait être amélioré. Plusieurs études de cas ont été menées en 2006, tandis que l'idée d'un IMoSEB a été examinée lors de plusieurs événements, notamment à la CdP 8 de la CDB et lors d'un atelier sur les « Interfaces science-politique au niveau international pour la gouvernance de la biodiversité » à Leipzig, en Allemagne, en octobre 2006.

Lors de la deuxième réunion du Comité directeur international, en décembre 2006, le Comité exécutif a exposé les résultats des études de cas et a identifié une série de « besoins et options ». Un document présentant les idées principales, intitulé « Réponses des membres du Comité directeur international: besoins et options », a été préparé par le Secrétariat exécutif et distribué en janvier 2007. Ce document a été conçu pour aider les participants pendant une série de consultations régionales. Six consultations régionales ont eu lieu entre janvier 2007 et mai 2008.

La réunion finale du Comité directeur international de l'IMoSEB s'est tenue du 15 au 17 novembre 2007 à Montpellier, en France. La réunion a examiné les résultats des consultations régionales et a poursuivi l'examen des besoins et des options pour un IMoSEB, ainsi que l'examen de la manière d'améliorer l'interface science-politique pour la biodiversité à tous les niveaux. Dans sa déclaration finale, sans recommander la création d'une nouvelle institution, le Comité directeur international a invité les bailleurs de fonds et les gouvernements à apporter leur soutien pour un examen urgent et approfondi de la mise en place d'une interface science-politique. Il a en outre invité le Directeur exécutif du PNUE et d'autres intervenants à convoquer une réunion pour étudier la mise en place d'une telle interface.

CONCEPT DE L'IPBES: En réponse au résultat de l'IMoSEB, le PNUE a organisé une Réunion multipartite spéciale concernant une IPBES. Le gouvernement français, en étroite consultation avec des experts consultés à titre personnel, a rédigé une note conceptuelle portant sur la justification, le mandat central, les résultats escomptés, les domaines d'intervention et les modalités opérationnelles d'une possible IPBES, note qui a été mise à disposition pour examen par des pairs et révisée par la suite.

Le résultat de l'IMoSEB et la note conceptuelle sur l'IPBES ont également été examinés par la CdP 9 à la CDB en 2008. Dans la Décision IX/15 (suivi de l'EM), la CdP a salué la décision du Directeur exécutif du PNUE de convoquer la Réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant l'IPBES et a invité le Groupe de travail spécial de la CDB chargé d'examiner la mise en œuvre à en examiner les résultats.



IPBES I: La première Réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant l'IPBES a eu lieu du 10 au 12 novembre 2008, à Putrajaya, en Malaisie. Les participants ont adopté une synthèse du président recommandant que le Directeur exécutif du PNUÉ fasse rapport sur les résultats de la réunion à la trente-cinquième session du Conseil d'administration du PNUÉ (CA 25) et convoque une deuxième réunion. La synthèse contenait deux recommandations supplémentaires: que se poursuive l'étude de mécanismes permettant d'améliorer l'interface science-politique liée à la biodiversité et aux services écosystémiques pour le bien-être humain et le développement durable, et que le PNUÉ entreprenne une analyse préliminaire des lacunes visant à faciliter les discussions, à mettre à disposition du CA du PNUÉ.

CA 25/FMME DU PNUÉ: La 25ème session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement (CA 25/FMME) du PNUÉ, qui s'est tenue en février 2009, à Nairobi, au Kenya, a adopté la Décision 25/10 priant le PNUÉ de poursuivre les travaux sur l'étude des voies et moyens permettant de renforcer l'interface science-politique liée à la biodiversité. En réponse à cette décision, le PNUÉ a invité gouvernements et organisations à participer à un examen ouvert par des pairs de l'analyse préliminaire des lacunes menée sur les interfaces existantes relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. Les commentaires issus de cet examen ont été intégrés au document final d'analyse des lacunes.

IPBES II: Lors de cette réunion, qui s'est tenue du 5 au 9 octobre 2009, à Nairobi, au Kenya, les participants ont échangé leurs points de vue sur les principales conclusions de l'analyse des lacunes, les options pour renforcer l'interface science-politique, les fonctions d'une IPBES et les structures de gouvernance possibles. Les participants ont adopté la Synthèse du président sur les résultats et les discussions, qui mettait en évidence les points d'entente et reflétait les points de vues divergents exprimés au cours de la réunion. La plupart des délégués se sont exprimés en faveur d'un nouveau mécanisme à même de mener des évaluations et de générer et diffuser des conseils pertinents pour la formulation de politiques, et ont souligné l'importance du renforcement des capacités et de la participation équitable des pays en développement.

SECA 11/FMME DU PNUÉ: La 11ème session extraordinaire du Conseil d'administration/FMME du PNUÉ, qui s'est tenue en février 2010, à Bali, en Indonésie, a adopté une décision priant le PNUÉ d'organiser une réunion finale pour la création d'une IPBES.

IPBES III: Lors de cette réunion, qui s'est tenue du 7 au 11 juin 2010, à Busan, en République de Corée, les délégués ont débattu de l'opportunité de créer une IPBES et ont négocié un texte sur les considérations relatives aux fonctions de la plateforme, à ses principes directeurs et à ses recommandations. Ils ont adopté le Document final de Busan, convenant qu'une IPBES devait être créée et être indépendante scientifiquement, et demandant une collaboration avec les initiatives existantes relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. Il a également été décidé d'inviter l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) à examiner les conclusions de la réunion et à prendre les mesures appropriées pour la création d'une IPBES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES: La Résolution 65/162 de l'AGNU a invité le PNUÉ à rendre la plateforme pleinement opérationnelle et à convoquer une réunion plénière dans les plus brefs délais afin de déterminer les modalités et les arrangements institutionnels de la plateforme.

CA 26/FMME DU PNUÉ: Cette réunion, qui s'est tenue du 21 au 24 février 2011, à Nairobi, au Kenya, a adopté la Décision 26/4 qui a approuvé les résultats de l'IPBES III et a demandé l'organisation d'une session plénière pour l'IPBES visant à déterminer les modalités et les arrangements institutionnels de la plateforme.

1ÈRE SESSION DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE SUR L'IPBES: La première session de la réunion plénière sur l'IPBES s'est tenue du 3 au 7 octobre 2011, au siège du PNUÉ, à Nairobi, au Kenya. Les délégués ont examiné les modalités et les arrangements institutionnels de l'IPBES, notamment les fonctions et les principes de fonctionnement de la plateforme, les questions juridiques relatives à la création et à la mise

en activité de la plateforme, le programme de travail de la plateforme, et les critères de sélection des institutions hôtes et de l'emplacement du Secrétariat.

2ÈME SESSION DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE SUR L'IPBES: La deuxième session de la réunion plénière sur l'IPBES a eu lieu du 16 au 21 avril 2012, à Panama City, au Panama. Les délégués ont examiné les modalités et les arrangements institutionnels de l'IPBES, notamment les fonctions et les structures des organes qui pourraient être créés dans le cadre de la plateforme, le règlement intérieur, et le programme de travail de la plateforme. Les délégués ont choisi Bonn, en Allemagne, comme emplacement du Secrétariat de l'IPBES et ont adopté une résolution portant création de l'IPBES.

IPBES I: La première session de la Plénière de l'IPBES s'est tenue du 21 au 26 janvier 2013, à Bonn, en Allemagne. Les délégués y ont élu le président de l'IPBES, les membres du Bureau et les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM), ont adopté un budget initial et ont convenu des étapes à suivre pour l'élaboration du programme de travail initial de l'IPBES pour la période 2014-2018. Parmi d'autres questions examinées mais restées en suspens figuraient les règles de procédure relatives à l'admission des observateurs.

PREMIÈRE RÉUNION DU GEM ET DU BUREAU DE L'IPBES: Les premières réunions du GEM et du Bureau se sont tenues du 1er au 6 juin 2012, à Bergen, en Norvège. Les questions qui y ont été examinées comprenaient le programme de travail de l'IPBES pour la période 2014-2018.

ATELIER D'EXPERTS SUR LA CONTRIBUTION DES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES AUTOCHTONES ET LOCAUX À L'IPBES ET AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES: L'atelier d'experts s'est tenu du 9 au 11 juin 2013, à Tokyo, au Japon. Les participants y ont présenté des messages essentiels, à examiner par l'IPBES, sur les procédures et les approches permettant de travailler avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux et de les intégrer.

RÉUNIONS RÉGIONALES SUR L'IPBES: Diverses réunions régionales ont eu lieu afin, entre autres, de recueillir les contributions au programme de travail de l'IPBES pour la période 2014-2018, de développer un réseau actif d'institutions contribuant aux travaux de l'IPBES, et d'identifier les partenariats possibles pour le renforcement des évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques sous-régionaux et régionaux. La réunion de consultation régionale pour l'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue du 11 au 13 juillet 2013, à São Paulo, au Brésil; la consultation paneuropéenne des parties prenantes s'est tenue à Leipzig, en Allemagne, du 16 au 18 juillet 2013; la consultation régionale africaine s'est tenue du 22 au 24 juillet 2013 à Nairobi, au Kenya; la consultation régionale pour l'Europe de l'Est a eu lieu du 31 juillet au 2 août 2013 à Budapest et Tihany, en Hongrie; et la réunion de consultation régionale pour l'Asie et le Pacifique a eu lieu le 3 septembre 2013 à Séoul, en République de Corée, à la suite de l'Atelier sur l'interprétation régionale du cadre conceptuel de l'IPBES et le partage des connaissances.

ATELIER D'EXPERTS SUR LE CADRE CONCEPTUEL DE L'IPBES: L'atelier d'experts sur le cadre conceptuel s'est tenu les 25 et 26 août 2013, au Cap, en Afrique du Sud. L'atelier a servi de base à une recommandation du Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM) portant sur un cadre conceptuel à examiner en vue de son adoption à l'IPBES 2.

DEUXIÈME RÉUNION DU GEM ET DU BUREAU DE L'IPBES: Les réunions ont eu lieu du 27 au 31 août 2013, au Cap, en Afrique du Sud. Les participants y ont poursuivi l'examen des recommandations possibles pour examen par l'IPBES à sa deuxième session, portant, entre autres, sur la structure régionale et la composition du GEM, le cadre conceptuel de l'IPBES, la stratégie de communication et le programme de travail de l'IPBES pour la période 2014-2018.

CONSULTATION INFORMELLE SUR L'IPBES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: La réunion de consultation informelle sur l'IPBES et le renforcement des capacités s'est tenue du 4 au 6 novembre 2013, à Kuala Lumpur, en Malaisie. Les participants s'y sont attachés à améliorer la compréhension de la manière dont le renforcement des capacités pourrait et devrait être abordé dans le contexte de l'IPBES et des besoins et possibilités en matière de renforcement des capacités.